



La lettre d'infos

Vendredi 20 Septembre 2019



FORMATION F.M.I.

Une session de formation a eu lieu le Samedi 14 Septembre 2019 à 09h00 dans les locaux du District Oise de Football.

15 personnes représentant 10 clubs ont pu y participer.

Pour certains d'entre eux, c'était une nouveauté, pour d'autres, une piqure de rappel.

L'échange a été très interactif.

La Commission FMI remercie toutes les personnes.



Photos : Nathalie DEPAUW

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ DE DIRECTION DU DISTRICT OISE DE FOOTBALL

Au vu des actes de violence inadmissibles perpétrés lors de la rencontre de Coupe de l'Oise opposant les équipes seniors du CA VENETTE et de l'AS AUNEUIL, le Comité de Direction du District Oise de Football en sa réunion du 18 septembre 2019 et en vertu de l'article 200 des RG de la F.F.F a pris les décisions suivantes :

- *Exclusion des deux équipes seniors du club du CA VENETTE des coupes du D.O.F pour la saison 2019/2020.*
- *3 arbitres officiels ainsi qu'un ou deux délégués seront désignés lors de chacune des rencontres seniors du CA VENETTE.*

Ces mesures sont prises à titre conservatoire et sont à effet immédiat. Elles sont susceptibles d'être modifiées à l'issue de la procédure d'instruction et des décisions finales qui seront prises par la Commission de Discipline du D.O.F.

Claude COQUEMA, Président

FORFAITS GÉNÉRAUX

Veillez noter que les équipes ci-dessous ont déclaré forfait général pour la saison 2019/2020.

- US BRESLES 3 Challenge Patoux groupe E
- ES VALOIS MULTIEN 2 Brassage U18 groupe D
- US MERU U15 D1 groupe A
- US ROYE/NOYON 2 Brassage U15 groupe D
- AS COYE LA FORET Brassage U14
- AS ORRY LA CHAPELLE U11 groupe G niveau 2
- GRANDVILLIERS AC 4 U11 groupe A niveau 3
- JS BULLES U11 groupe I niveau 3
- FC THURY SS CLERMONT U11 groupe L niveau 3
- AS ORRY LA CHAPELLE Critérium U13 F



FORFAITS LE WEEK-END ET LES JOURS FÉRIÉS

En cas de forfait de dernière minute le week-end et les jours fériés, le secrétariat du D.O.F. étant fermé, il ne peut aviser l'adversaire et l'arbitre éventuellement désigné. Afin d'éviter des déplacements inutiles et onéreux, il est demandé aux clubs désirant déclarer forfait d'adopter l'attitude suivante :

– Téléphoner à l'adversaire pour le prévenir de son forfait **et lui confirmer par un mail** avec courrier à papier à en-tête du club en pièce jointe afin de l'officialiser. Envoyer également ce mail au Secrétariat du D.O.F. pour information : secretariat@oise.fff.fr

– Téléphoner à M. Nicolas ALLART Président de la Commission des Arbitres de l'Oise au 06.15.07.37.49 pour lui signaler votre forfait. Vous devrez également le lui confirmer par mail sur papier à en-tête du club à l'adresse suivante : nicolasallart@yahoo.fr

A défaut de remplir ces obligations, nous vous rappelons qu'en cas de déplacement inutile, les frais afférents peuvent, sur demande des intéressés, être mis à la charge du club fautif.



JOURNÉE D'ACCUEIL U7

SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2019

Nous vous confirmons la participation de vos équipes U7 à la journée d'accueil organisée par le District Oise de Football le Samedi 28 Septembre 2019.

Les équipes ont été réparties géographiquement dans 12 secteurs et elles effectueront des matches ainsi que des animations techniques.

Pour le bon déroulement de cette journée, il est important que vous soyez présent ce jour-là à 9 H 30 précises.

Vous trouverez sur le site du District la répartition des équipes par secteurs et nous comptons sur votre ponctualité, votre gentillesse ainsi que sur votre étroite collaboration afin que cette journée soit véritablement une fête pour nos enfants.



STAGE FORMATION JEUNE ARBITRE

Le District Oise de Football propose un stage de formation pour devenir arbitre pendant les vacances de la Toussaint. Cette formation pratique, destinée aux jeunes licenciés de moins de 18 ans, se déroulera sous la forme d'un stage de 3 jours en internat à Ribécourt du 28 au 30 octobre 2019.



Avantages de cette formation :

- Formation pratique avec travail par atelier sur : la technique d'arbitrage, la collaboration avec les arbitres assistants, la préparation athlétique, l'application de l'avantage, l'application des lois du jeu, la détection du hors-jeu et le contrôle de la gestion disciplinaire.
- Mise en situation avec l'arbitrage de rencontre des sélections du District Oise de Football.
- Analyse vidéo de diverses situations de jeu.
- Etude des lois du jeu avec examen théorique.

Si vous êtes intéressé vous trouverez dans la rubrique « arbitrage » du site internet du District Oise de Football, un dossier d'inscription spécifique pour ce stage.

Attention : le nombre de place étant limité, les dossiers seront retenus par ordre d'arrivée des dossiers complets. Date limite d'inscription le lundi 14 octobre 2019.

Pour plus d'informations vous pouvez joindre M. Nicolas Allart, responsable de la formation des arbitres du DOF au 06.15.07.37.49

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'AUTOMNE DES CLUBS DE L'OISE

Le Comité de Direction du District Oise de Football porte à la connaissance de ses clubs que se tiendra le **Vendredi 4 Octobre 2019 à partir de 18H30 à l'Espace Loisirs et Culture, Rue Henri BESSE à CAUFFRY, l'Assemblée Générale Ordinaire d'Automne des clubs de l'Oise (parking au stade municipal de CAUFFRY).**

Ordre du Jour

- 1 - Emargement des délégués.
- 2 - Accueil du Président M. Claude Coquema
- 3 - Approbation du P.V de l'Assemblée Générale Ordinaire de Printemps du 24 Mai 2019
- 4 - Accueil de Monsieur le Maire de Cauffry
- 5 - Allocution du Président
- 6 - Rapport du Secrétaire Général, Mme Nathalie Depauw
- 7 - Remise de Médailles Bronze et Argent du District Promotion 2019
- 8 - Compte-rendu financier du Trésorier Général, Mme LEMY
- 9 - Rapport du Commissaire aux comptes. Quitus.
- 10 - Adoption du budget prévisionnel de la saison 2019/2020
- 11 - Remise de Médailles d'Or du District Promotion 2019
- 12 - Examen des vœux présentés
- 13 - Présentations et explications des modifications règlementaires, M. VAN HYFTE.
- 14 - Allocutions des personnalités

Il est demandé à chaque club affilié de faire l'effort nécessaire pour être valablement représenté et éviter ainsi l'amende prévue aux statuts en cas d'absence.

Sont admis à représenter un club, s'ils disposent d'un pouvoir **NOMINATIF SIGNE DU PRÉSIDENT DU CLUB REPRÉSENTÉ**

- les délégués majeurs non placés sous le coup d'une suspension à la date du **04 Octobre 2019** et titulaires d'une licence dirigeant enregistrée depuis plus de **SIX MOIS**.

*Les clubs qui seraient dans l'impossibilité de déléguer l'un de leurs membres peuvent adresser le pouvoir (que vous allez recevoir prochainement par voie postale) avant l'Assemblée au Secrétariat du District par courrier électronique avec accusé de réception émanant de l'adresse mail officielle du club **OU** par envoi postal sous pli recommandé un pouvoir portant le nom du mandataire signé de leur Président. Ils éviteraient ainsi l'amende réglementaire.*

ATTENTION ! Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 4 Clubs y compris le sien

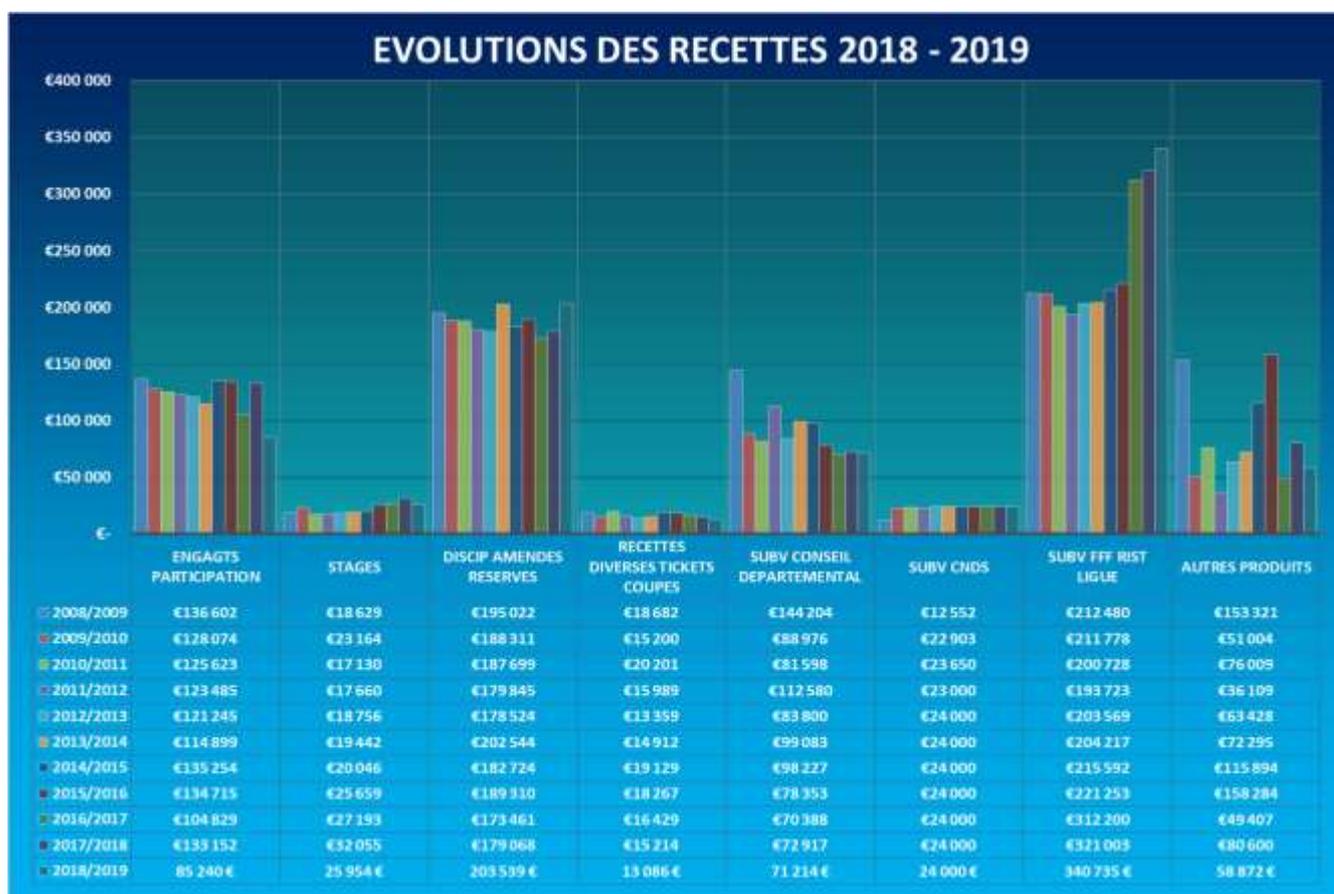
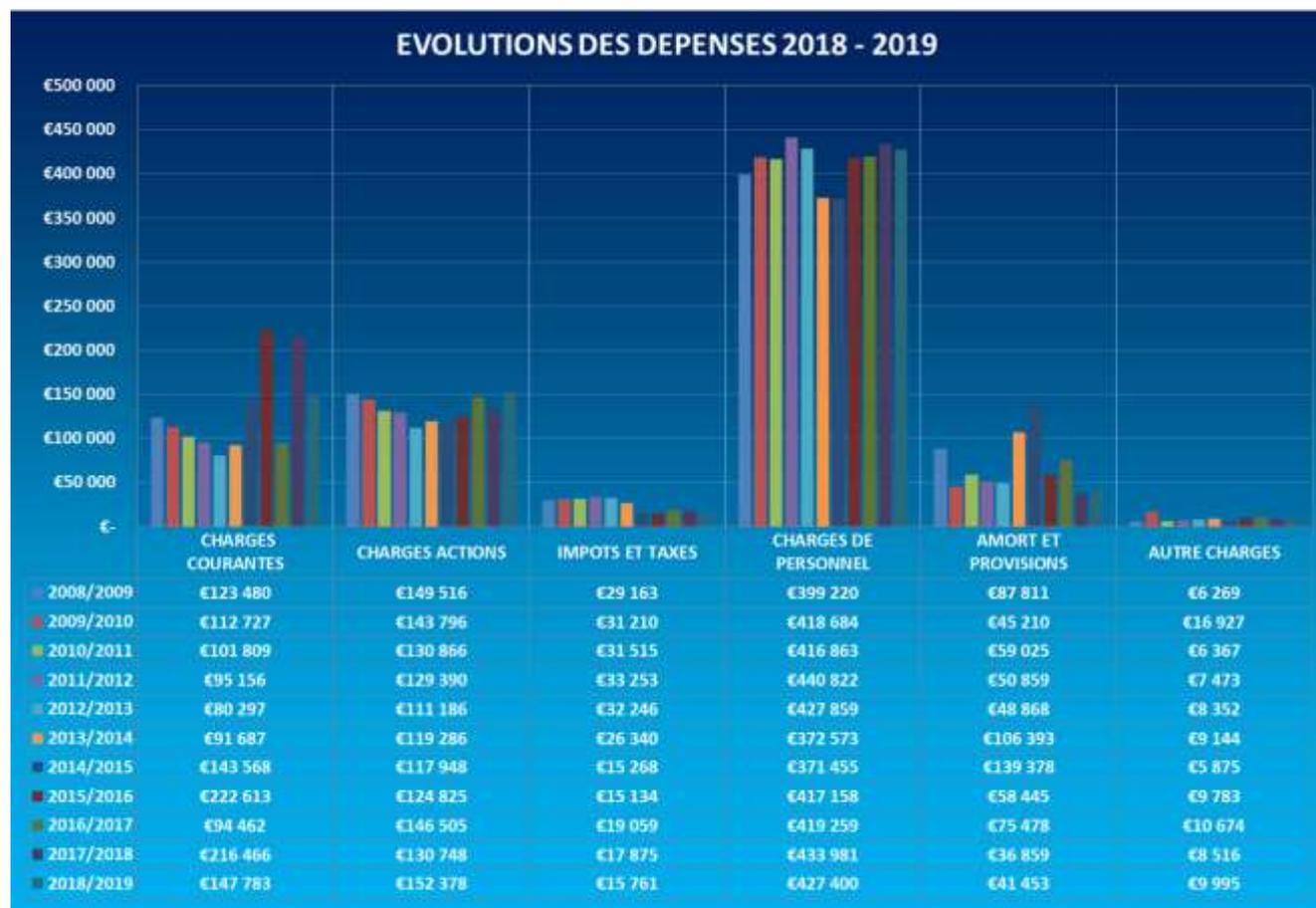
LES BUREAUX DE POINTAGE DES CLUBS SERONT OUVERTS de 18 H 30 à 19 H 15

Comme le veut la tradition, nous ne nous séparerons pas sans prendre le pot de l'amitié.

Le Président, Claude COQUEMA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DOF DU 04/10/2019

COMPTE RENDU FINANCIER – Saison 2018/2019

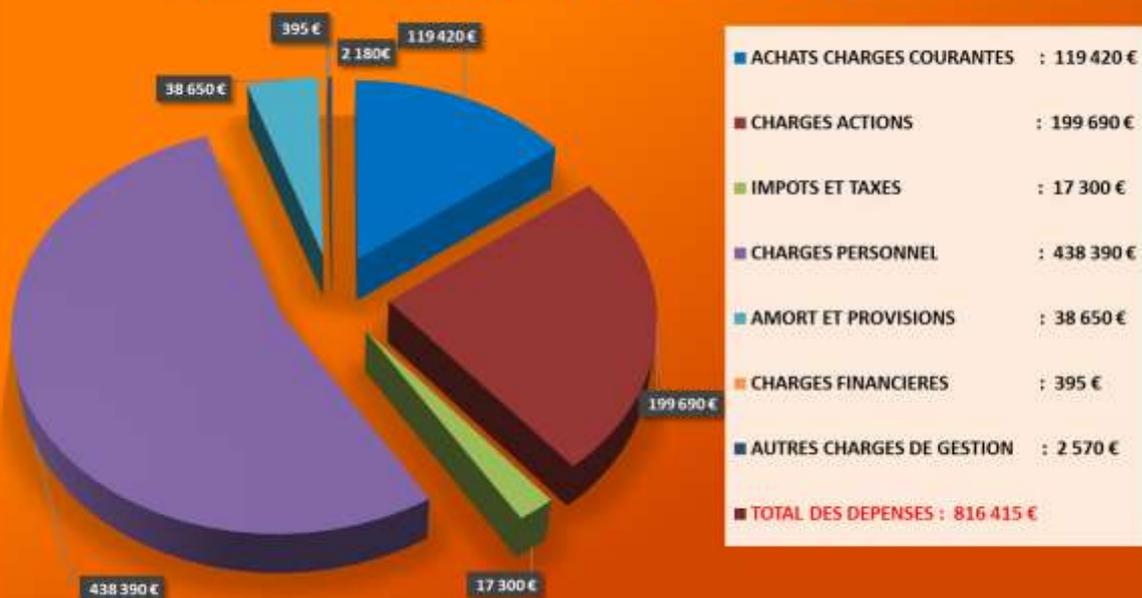


RESULTAT DE L'EXERCICE

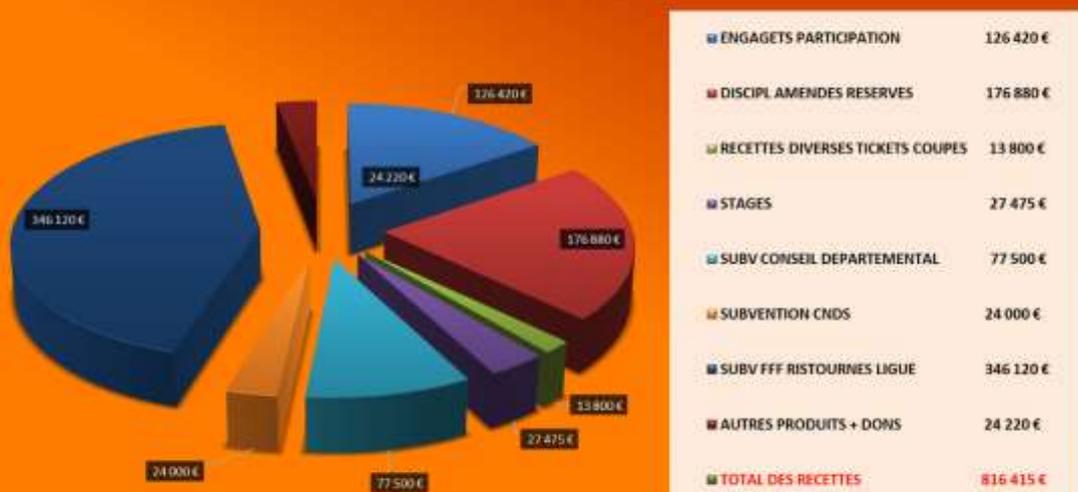
PRODUITS	822 640 €
CHARGES	794 770 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	27 870 €

BUDGET PRÉVISIONNEL – Saison 2019/2020

DEPENSES PREVISIONNELLES 2019 - 2020



RECETTES PREVISIONNELLES 2019 - 2020



TERRAINS DE L'US CHOISY AU BAC

Championnats Seniors D3 groupe D – U18 D1 groupe D et U15 Brasage groupe D

L'US CHOISY AU BAC reçoit ses adversaires sur leur nouveau terrain synthétique du complexe sportif du Maubon, 222 Chemin de Clairoix (accès et vestiaires à l'ancien stade).

Championnat Féminin Seniors à 7

L'US CHOISY AU BAC reçoit ses adversaires sur le stade Francis Simon, Rue du Chemin Vert à RETHONDES.

Votre concessionnaire, vous invite
**À VENIR DÉCOUVRIR ET ESSAYER
TOUS LES MODÈLES DE LA GAMME**

RENAULT
La vie, avec passion

VOTRE VOITURE,
NOS SERVICES:

Et plus de 100 véhicules d'occasion disponible

- > Service commercial
du lundi au vendredi de 8h00-12h30 / 13h30-19h00
et le samedi : 8H30 - 12H30 et 13H30 - 19H00
Véhicules neufs RENAULT / DACIA / occasion toutes marques contrôlés et garantis
- > Service après-vente et pièces de rechange
du lundi au vendredi de 8h00-12h00 / 14h00-17h30

GUEUDET
AUTOMOBILE

RENAULT CLERMONT
1 avenue des Déportés - Tél. : 03 44 50 82 00

Diffusion coordonnées

Nous remarquons que bon nombre de membres des Comités de Direction des clubs bloquent via Footclubs, la diffusion de leurs coordonnées (adresses postales et/ou téléphoniques et/ou adresse mail personnelle). Ces renseignements importants ne peuvent plus être consultés sur Footclubs ou sur le site du District.

Nous comprenons fort bien ce choix qui est le leur mais nous vous rappelons que le fait de ne pas diffuser ces informations est préjudiciable pour tous, car vos adversaires ne peuvent pas vous contacter en cas de besoin ou de nécessité de dernière minute. Le fait d'assurer la présidence ou le secrétariat d'un club nécessite un minimum d'ouverture aux autres. **Il apparait indispensable et c'est un minimum, que les coordonnées du correspondant du club soient visibles par tous sinon il est inutile d'être correspondant.**

Merci pour votre compréhension.

AGENDA

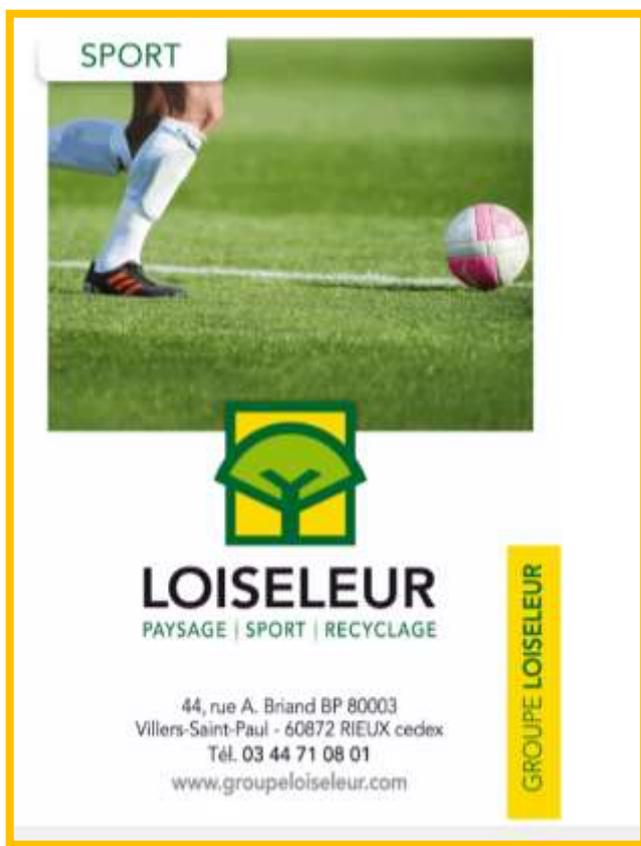
Prochaines réunions des Commissions du District

+ LUNDI 23 Septembre 2019

- 18h30 : Commission Technique

+ JEUDI 26 Septembre 2019

- 17h30 : Commission de Discipline





PROCES - VERBAUX

Comité de Direction Mardi 9 juillet 2019 à Cauffry



Président : Claude COQUEMA

Présents : Xavier BACON, Pierre BIENVENU, Jean-Luc BOURLAND, Claude CHEVESSIER, Nathalie DEPAUW, Joëlle DOMETZ-RIGAUT, Yves DUCHATEAU, Jordan FELTESSE, Luc HERNU, Joëlle LEMY, Patrick MAIGRET, Christophe PRUVOST

Absents excusés : Jacques ARNAUD, Philippe BASTIN, P. BOUREZ, Dominique DEALET, Jackie DEGAGE, Pascal COTTEL, Jacques GROS, Pierre Marie MASSY, Jean DESESSART, Olivier PACCAUD, Luc VAN HYFTE

Assistent à la réunion : Eric LEDENT Directeur Administratif, Nicolas ALLART Président de la CDA Oise, Pascal LEFEBVRE CTD du D.O.F

I. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du 1^{er} juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

II. Communication du Président

- ♦ Infos du conseil de ligue :
 - Achat des livres d'arbitrage directement à la ligue
 - Centre de formation : opérationnel vers avril 2020
 - Bilan Coupe du Monde : très positif
 - Finales régionales : les 6 & 7 juin sous réserve de l'AG d'été de la FFF
 - Engagement Coupe de France : 1013 équipes
 - Arbitrage : reconduction d'interdiction d'un arbitre ligue de plus de 23 ans d'être joueur
 - Formation des dirigeants pour la saison 2019/2020 : 11 modules avec frais d'inscription de 15 €

- ♦ CNDS
 - Neuf dossiers pour l'Oise à valider

- ♦ Projets d'investissements
 - Salle de formation
 - Remplacement des portes de garage

- Réfection & isolation des murs
 - Etanchéité toit et terrasse
- ♦ Contrat civique
 - La Ligue par le biais de la LFA propose 6 contrats, l'Oise s'est positionné pour un contrat – recrutement à prévoir
 - ♦ Rappel sur l'obligation de respecter de la Charte Commissaire
 - ♦ FUTSAL jeunes
 - Contact pris au sein du conseil départemental pour obtenir des créneaux de salles pour les collèges et lycées afin de développer le futsal.
 - Demande faite au sein de la ville de Beauvais pour envisager un terrain beach soccer sur la commune

III. Communication de la Secrétaire Générale

- ♦ Carnet
 - Les membres du Comité de Direction souhaitent la bienvenue à
 - Léo au foyer de Christophe SPYCHALA
 Et présentent leurs sincères félicitations aux parents.
- ♦ Etat des modifications et/ou renouvellement des commissions DOF & Ligue
- ♦ L'opération 1000 ballons, Finances Solidaires & 2 étoiles FFF aura lieu le 31 août 2019 au Crédit Agricole de Beauvais
- ♦ Demande de remise de peine d'une personne radiée à vie : le Comité de Direction se prononce pour transmettre le dossier à la commission d'appel des affaires disciplinaires

IV. Divers

- ♦ Classement Challenge PICOT : AS NOAILLES CAUVIGNY
Challenge MAILLET : AS LAIGNEVILLE
- Cette saison : PICOT clubs de D1 & 2
MAILLET clubs de D3 à D5

Récompenses sous forme de dotation en matériel chez notre partenaire FORMUL CLUB
(PICOT : dotation : 250 € - MAILLET : dotation : 200 €)

- ♦ Formation FMI les 7 & 14 septembre 2019

Prochain Comité de Direction : le 18 septembre 2019 à 18H00

Le Président
Claude COQUEMA

La Secrétaire Générale
Nathalie DEPAUW



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ARBITRES

Réunion de Bureau du 29 Août 2019

Président : Nicolas ALLART,

Présents : Daniel DEVAMBEZ, Hugues DEVAUX, Pascal LEFEBVRE, Jérôme MALHERBE.

Invités : Claude CHEVESSIER

Excusés : Frédéric DEMOUGIN, Oualid OUABEL, Luc VAN HYFTE.

Début de la réunion à 18 heures.

Préambule :

La Commission adresse ses félicitations à Oualid OUABEL pour sa désignation en championnat d'Europe Universitaire Futsal.

La Commission adresse ses félicitations à Moussa BOUNAANAA pour ses diverses désignations internationales Beach Soccer.

1 - PV de la réunion plénière du 25 juin 2019.

Son adoption est reportée à la prochaine réunion plénière.

2 - Carnet :

- Naissance de Léo, fils de Christophe SPYCHALA,
La Commission adresse ses meilleurs vœux de bonheur au nouveau-né et aux parents,
- Mariage de Benoist HACHETTE et Elena,
La Commission adresse ses meilleurs vœux de bonheur aux mariés,
- Décès de la mère de Daniel DEVAMBEZ,
La Commission présente ses condoléances et s'associe à la peine éprouvée par notre collègue et ami, ainsi qu'à ses proches, pour la perte de leurs êtres chers.
- La CDA souhaite un bon et prompt rétablissement à Jérôme Delenclos.
- La CDA renouvelle ses encouragements à Cyril LIMOUSIN dans sa lutte contre la maladie.

3 - Courriers :

- Arbitres :
 - o Remerciements de Damien RIFFIER pour sa désignation en finale de la coupe de l'Oise (29/06),
 - o Démission de Damien RIFFIER de sa fonction d'arbitre. Remerciements pour services rendus (29/06),
 - o Démission de Jason GAGNARDEAU de sa fonction d'arbitre. Remerciements pour services rendus (04/07),
 - o Courrier de Régis LAMOTTE concernant ses désignations pour la saison 2019/2020 (11/07),
 - o Départ de Morgan HARLEZ pour le district de l'Aveyron (16/07),
 - o Congé pour raisons personnels de Waziri AJALA pour la saison 2019/2020 (31/07),

- Départ de Brice DAMBAX pour le district de l'Hérault (29/08),
- Annonce de fin de carrière d'Alain LENGLET. Remerciements pour services rendus (29/08),
- Candidature à la fonction d'observateur d'Alain LENGLET (29/08). Accord de la CDA,
- Clubs :
 - VALOIS MULTIEN sur la situation d'un arbitre du district de l'Aisne (16/07).

4-) Communications :

- Générales :
 - Stage de rentrée des arbitres du DOF le 07 septembre à Creil et St Maximin.

5 - Tour des sections de la CDA :

Formations :

- FIA : début des inscriptions régionalisées. Les dossiers sont à envoyer à la ligue des Hauts de France.
- Tests physiques lors du stage de rentrée des arbitres du DOF et sur 3 autres dates.

Désignations & Echanges :

- 184 licences validées à ce jour.
- Difficultés pour couvrir les matchs en ce début de saison et liste des rencontres tardives entre les matchs de coupe et de brassage.
- Reprise des échanges avec le Val d'Oise.
- L'appel doit être fait avant chaque rencontre pour les joueurs et l'éducateur principal.

Observations :

- Stage de rentrée des Observateurs l'après-midi de la réunion de rentrée des arbitres le 07 septembre.

Jeunes Arbitres :

- Félicitation à Kelian BOURG pour son entrée à la section sportive d'Amiens.

G.R.S.A.(FMI, Discipline et Juridique) :

- 6 sanctions pour désistement tardif sur les 2 premier WE.
- 3 dossiers actuellement à traiter en GRSA.

Fin de la réunion à 20 heures.

Prochaine réunion (Plénière) à définir.

Le secrétaire de séance : Hugues DEVAUX

Le Président : Nicolas ALLART



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 09 septembre 2019

Président : Jean-Luc BOURLAND

Présents : MM. Nicolas ALLART, Alain DETAVE, Daniel DUBOIS, Jean-Baptiste ESPONDE, Mickaël GUFFROY, Jacky ROUSSEL.

Excusé : Thierry DESESSART

La commission souhaite la bienvenue à Jacky ROUSSEL, président du club de Rochy-Condé, qui sera un membre supplémentaire représentant les clubs.

A titre répétitif mais indispensable comme pour les années précédentes, la Commission invite l'ensemble des clubs et du corps arbitral de s'inspirer des articles 24 – 25 – 26 – 29 – 30 – 31 – 32 – 33 et 34 du statut de l'arbitrage afin d'en connaître le contenu.

Ces articles sont consultables sur le site de la F.F.F

1-) Courriers

La commission prend note du courrier du club du CA Venette et transmet le dossier à la commission d'appel.

2-) Demande de Mutation de la compétence de la Commission du statut de l'arbitrage du District de l'Oise :

- Dossier recevables conformes à l'article 33.c :

- **Dossier LATIF Lamid**

- Club d'appartenance : CO Beauvais (club formateur)
- Club mutation : AS Allonne

Avis favorable de la Commission. Monsieur LATIF Lamid représentera le club de l'AS Allonne à partir de la saison 2019/2020, application de l'article 32.

- **Dossier LAMOTTE Régis**

- Club d'appartenance : FC Longueil ste Marie (club formateur)
- Club mutation : FC Bethisy

Avis favorable de la Commission. Monsieur LAMOTTE Régis représentant le club du FC Longueil ste Marie, pour les saisons 2019/2020 & 2020/2021 au titre de club formateur.

- **Dossier ORLANDO DOMINGOS Kelly**

- Club d'appartenance : SC St Just (club formateur)
- Club mutation : AS Brunvillers

Avis favorable de la Commission. Monsieur ORLANDO DOMINGOS Kelly Vincent représentant le club du SC St Just, pour les saisons 2019/2020 & 2020/2021 au titre de club formateur.

- **Dossier MOITTIE Christian**
 - Club d'appartenance : RC Campremy
 - Club mutation : Indépendant District Oise

Avis favorable de la Commission. Monsieur MOITTIE Christian accède au statut d'arbitre indépendant, application de l'article 33.

- **Dossier CAMIER Grégory**
 - Club d'appartenance : US Marseille en Bvs
 - Club mutation : ES Formerie

Avis favorable de la Commission. Monsieur CAMIER Grégory représentera le club de l'ES Formerie à partir de la saison 2019/2020.

- **Dossier BAILLET Antoine**
 - Club d'appartenance : ASC Val d'Automne (club formateur)
 - Club mutation : US Lassigny

Avis favorable de la Commission. Monsieur BAILLET Antoine représentant le club de l'ASC Val d'Automne, pour les saisons 2019/2020 & 2020/2021 au titre de club formateur.

- **Dossier LEDOUX Victor**
 - Club d'appartenance : SC St Just (club formateur)
 - Club mutation : US Lieuvillers

Avis favorable de la Commission. Monsieur LEDOUX Victor représentant le club du SC St Just, pour les saisons 2019/2020 & 2020/2021 au titre de club formateur.

- **Dossier MVILONG François**
 - Club d'appartenance : Indépendant District Oise
 - Club mutation : ETS Ormoy-Duvy

Avis favorable de la Commission. Monsieur MVILONG François représentera le club de l'ETS Ormoy-Duvy à partir de la saison 2019/2020, application de l'article 33.

- **Dossier SPYCHALA Christophe**
 - Club d'appartenance : FC Nointel (club formateur)
 - Club mutation : CA Venette

Avis favorable de la Commission. Monsieur SPYCHALA Christophe représentant le club du FC Nointel, pour les saisons 2019/2020 & 2020/2021 au titre de club formateur.

- **Dossier CADOUT Gilles**
 - Club d'appartenance : US Verberie (club formateur)
 - Club mutation : AMS St Sauveur

Avis favorable de la Commission. Monsieur CADOUT Gilles représentant le club de l'US Verberie, pour les saisons 2019/2020 & 2020/2021 au titre de club formateur.

- **Dossier DAVID Mélanie**
 - Club d'appartenance : AS Auneuil
 - Club mutation : FC St Sulpice

Avis favorable de la Commission. Madame DAVID Mélanie représentera le club du FC St Sulpice à partir de la saison 2019/2020.

3-) Renouvellement des licences arbitres

La Commission du statut de l'arbitrage prend connaissance des arbitres dont la licence n'a pas été renouvelée à la date du 31/08/2019, ces arbitres ne représenteront pas leur club au niveau du statut de l'arbitrage pour la saison 2019/2020.

Liste des arbitres et clubs concernés :

ALLONNE AS – M. BEVILACQUA Romain
ANDEVILLE US – M. TAKOUDJOU DOPONG Pierre Marie
ATTICHY US – M. PANNIER Walter
AVILLY ST LEONARD CS – M. ECREPONT Gregory
BEAUVAIS ASPTT – M. SURREIRA Marco
BORAN FC – M. THIEFFRY GRIMAL Paul
BRUNVILLERS LA MOTTE AS – M. DALUZEAU Frédéric
BURY OC – M. ARIAL Guillaume
CARLEPONT FC – MME BRICAUST Nathaëlle
CIRES LES MELLO US – MM. CHAPEY Killian et LOPES Hugo
COYE LA FORET AS – M. DECEBAL Luidgy
CREVECOEUR LE GRAND US – M. PERQUIN Clément
GRANDVILLIERS AC – MME FRIQUET Sophie et M. RAMET Peter
HENONVILLE AS – M. JOSEPH Raphaël
HERMES-BERTHECOURT AC – M. TITE Tony
JOUY SOUS THELLE FC – M. SCELLIER Guillaume
LA NEUVILLE ROY FC – M. GIFFAUX Cédric
LABOISSIERE AMJ – M. MARSEUL Axel
MONCHY ST ELOI AS – M. KAYA Erwan
NOAILLES-CAUVIGNY AS – MM. MAYER Soleil et VAUCHER Gabriel
NOINTEL FC – M. VILLAIN Stéphane
ORMOY DUVY ETS – M. VAN EENOO Anthony
REMY ETS – M. PAILLOT Thomas
RIBECOURT US – MM. DUHAYON Hugo, GIROUX Hugo, SAINTON Corentin et XAVIER Franck
ST CREPIN IBOUVILLERS USR – M. HAMON-MAIXANDEAU Yannick
ST PAUL FC – M. NAZA Komivi
TRACY LE MONT AMS – MM. D'ARANJO Charly et GREUGNY Corentin
VAL D'AUTOMNE ASC – M. DORCHIES Jean-Baptiste

4-) Clubs susceptibles d'être en infraction avec le statut de l'arbitrage

Les clubs suivants n'ont pas à la date du 31 août 2019 le nombre d'arbitre requis et sont passibles faute de régularisation de leur situation pour le 31 janvier 2020 des sanctions prévus aux articles 46 et 47 du Statut de l'Arbitrage.

AMBLAINVILLE SANDRICOURT FC – AUNEUIL AS (sous réserve de la décision de la commission des statuts ligue sur le dossier de mutation de M. SANNIER Sébastien) – BEAUVRAIGNES US – BLARGIES RC – COMPIEGNE GENERATION ECDR FC – GAUDECHART US – GRANDVILLIERS AC – HENONVILLE AS – LASSIGNY US – MONTMACQ AS – PAILLART US – PLESSIS BRION US – PONTPOINT AS – RIBECOURT US – RURAVILLE FC – SILLY LE LONG AMS – ST CREPIN IBOUVILLERS USR – ST PAUL FC – THIERS SUR THEVE ES – TRACY LE MONT AMS – VERNEUIL EN HALATTE AS

Dans le cadre de l'article 190 des RG de la F.F.F , les décisions de la Commission du Statut de l'Arbitrage peuvent être frappées d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de notification de la décision contestée tenant compte que si le dernier jour est un samedi, dimanche ou jour férié, le délai est prolongé jusqu'au dernier jour ouvrable.

Prochaine réunion : date à définir.

**Le Président,
Jean-Luc BOURLAND**

**Le Secrétaire de séance,
Alain DETAVE**



COMMISSION DU STATUT DES ÉDUCATEURS

Réunion du 12 septembre 2019

Présents : Joëlle DOMETZ-RIGAUT, Claude COQUEMA, Pascal LEFEVRE (CTD du DOF), Luc VAN HYFTE,

Excusés : Stéphane AGUIAR, Jordan FELTESSE.

Les décisions de la Commission du Statut des Educateurs du DOF sont susceptibles d'Appel dans un délai de 7 jours auprès de la Commission Régionale d'Appel Juridique dans les conditions prévues à l'article 11 alinéa D du Règlement Particulier du District Oise de Football.

Ordre du jour :

- . Contrôle des déclarations d'Educateurs Responsables pour les 24 équipes engagées en Seniors D1,
- . Contrôle et suivi des FMI sur la présence effective de l'éducateur responsable.

La Commission prend connaissance des différents courriers et décide :

A – Prise en compte de l'éducateur Responsable ayant le diplôme minimal requis (CFF3) :

Club	Educateur Déclaré	Diplôme
AS ALLONNE	PINOT Yvan	CFF3
FC BETHISY	DAVID Luc	DES
US CIRES LES MELLO	SOW Alhassane	BEF
AC GRANDVILLERS	BOURGEOIS Martial	BMF
US PONT STE MAXENCE 2	GOETZ Audran	BEF

ST RESSONS SUR MATZ	BAIS Sylvain	BEF
US RIBECOURT	ROUX Bruno	DES
US ST LEU D'ESSERENT	GORIOT Yoan	(Formation BMF)
US ST MAXIMIN 2	DARSOULANT Stéphane	BMF

B – Prise en compte des demandes de dérogation des Educateurs déclarés, mais insuffisamment formés et bénéficiant des mesures transitoires suivantes :

- Educateur déjà en place pour l'équipe D1 lors de la saison 2018-2019,
- Educateur déjà en place lors de la saison précédente et ayant fait accéder son équipe en D1,
- Educateur déjà en place lors de la saison précédente pour une équipe R3 rétrogradée en D1.

Club	Educateur	Diplôme
CS AVILLY	TESSON Jean Philippe	Modules U9, U11
US LASSIGNY	LABARRE Nicolas	Aucun
ES VALOIS MULTIEN 2	DA FONSECA Arthur	Aucun

La Commission accorde la dérogation à ces trois responsables désignés pour la saison 2019-2020 et rappelle à ces responsables d'équipes la possibilité de se former au CFF3 dès cette saison, le cout de la formation étant pris en charge par le District Oise de Football uniquement la saison 2019-2020, et au futur, uniquement lors de la 1ère saison de présence en D1. Cette prise en charge s'effectuant par une opération de crédit effectuée sur le compte club par le DOF.

C – Prise en compte de nouveaux responsables déclarés (Perte de l'éducateur en place à l'issue de la saison 2018-2019) :

Dans ce cas précis, les responsables désignés ont obligation de s'inscrire aux sessions de module et certification CFF3 durant la saison. Le CTD du DOF a informé la Ligue de la liste suivante et demandé la réservation de places pour ces sessions.

Club	Educateur	Diplôme
US CREPY En VALOIS	HUVELIE Bruno	Sans
US ETOUY AGNETZ	KOPEC Jérôme	Sans
US PLESSIS BRION	REMI Cédric	Sans
AS ST SAUVEUR	NATTIER Pierre	Sans

La Commission accorde la dérogation à ces quatre responsables désignés pour la saison 2019-2020 et leur rappelle leur obligation d'inscription et d'obtention du CFF3. La non inscription, l'absence aux modules et/ou certifications, l'échec lors de la certification entrainerait la perte de dérogation pour le club concerné ainsi que l'interdiction pour le responsable désigné à être déclaré responsable d'une équipe Seniors D1 tant qu'il n'aura pas obtenu la certification CFF3.

D – Prise en compte des équipes n’ayant pas encore déclaré l’éducateur responsable :

La Commission rappelle aux clubs listés ci-dessous que l’éducateur responsable de leur équipe D1 doit être déclaré dans les 30 jours au plus tard après le premier match officiel du DOF de la saison (Championnat ou Coupe). La première date de rencontres du DOF étant le 1^{er} septembre 2019 (Coupe de l’Oise), les clubs ont jusqu’au 30 septembre inclus pour déclarer leur éducateur responsable au risque d’écoper d’un point de pénalité par rencontre en situation d’infraction.

Clubs n’ayant pas encore déclaré leur éducateur Responsable
US BALAGNY 2
US BRESLES
US CHOISY AU BAC 2
USL LAMORLAYE
AS SILLY LE LONG
SC SONGEONS
AS VERNEUIL EN HALATTE
US VILLERS ST PAUL

Contrôle et suivi des FMI sur la présence effective de l’éducateur responsable.

Après analyse des feuilles de matchs des week-end des 1^{er} et 8 septembre 2019, la Commission constate les absences non justifiées des éducateurs responsables suivants :

8 septembre 2018 – Groupe A : US CREPY EN VALOIS – US BALAGNY 2, absence non justifiée de Monsieur HUVELIE Bruno,

8 septembre 2018 – Groupe A : US PONT STE MAXENCE 2 – US ETOUY AGNETZ, absence non justifiée des Messieurs GOETZ Audran (US PONT STE MAXENCE) et KOPEC Jérôme (US ETOUY AGNETZ).

Le Secrétaire de séance,

Luc VAN HYFTE

